



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 11 décembre 2019

Chutes de neige à basse altitude : prudence sur les routes

⇒ Une **première perturbation neigeuse**, de faible intensité, est annoncée pour ce **mercredi soir et pour la nuit prochaine**.

Elle devrait déposer 1 à 5 centimètres de neige dès 700 mètres d'altitude sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes. Les quantités dépasseront les 5 cm dans les vallées du Champsaur, du Valgaudemar, du Dévoluy et celles au nord d'Embrun. Les hauts massifs pourraient enregistrer des quantités plus importantes, notamment pour les cols de Vars et du Lautaret.

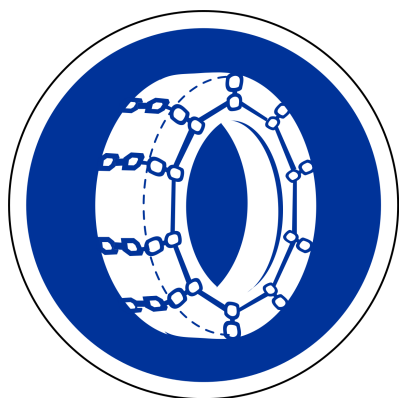
Des **gelées généralisées** sont également annoncées en deuxième partie de nuit, en fin de perturbation neigeuse, avec des températures oscillant entre -5 et -10°C.

⇒ Une **seconde perturbation neigeuse**, plus conséquente, est annoncée pour **la nuit de jeudi à vendredi, entre minuit et la mi-journée environ**.

Les quantités seront bien plus importantes, avec plus de 10 cm entre Gap et Embrun, plus de 20 cm au-dessus de 1 000 mètres d'altitude et bien plus sur les plus hauts sommets.

Cette perturbation sera accompagnée, dans la matinée de vendredi, par un vent fort.

Quelles sont les conséquences ?



La circulation des véhicules sera fortement perturbée. **Il est impératif de posséder des équipements spéciaux** (pneus neige et/ou chaînes).

Des restrictions seront possibles à destination des poids-lourds et véhicules de plus de 7,5 ou 26 tonnes, notamment dans les cols de Bayard, Manse, Montgenèvre et Lautaret.

Le vent annoncé est susceptible de créer des **congères**. En fonction de la situation, certains itinéraires pourraient être fermés à la circulation.

CONTACT PRESSE

1 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex
04 92 40 48 10 / 48 13 - pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quelles sont les règles à respecter ?

- ⇒ Reportez si possible vos déplacements.
- ⇒ Équipez vos véhicules de pneus neige (au minimum deux sur les roues motrices), ou de chaînes.
- ⇒ Ne montez pas vos équipements spéciaux sur les voies de circulation. Utilisez les aires de chaînages, ou mettez-vous à l'écart de la route.
- ⇒ Respectez les restrictions de circulation, notamment en matière de tonnage des véhicules.
- ⇒ Ne vous engagez pas sur des routes trop enneigées, ou fermées à la circulation.

Comment m'informer ?

Vous trouverez les dernières informations sur les conditions de circulation sur les réseaux sociaux de la préfecture :



<http://www.facebook.com/prefet05>



<http://twitter.com/Prefet05>

Les gestionnaires de routes vous informent également sur leurs sites internet respectifs :

- > Conseil départemental : www.inforoute05.fr
- > DIRMED : www.inforoute-mediterranee.fr
- > Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr

Attention, mouvement social

En raison d'un mouvement social au sein de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED), le déneigement du réseau national ne pourra pas être assuré de manière optimale cette semaine en raison d'un manque de personnel. Certaines équipes ont cependant été réquisitionnées pour assurer un service minimum.

CONTACT PRESSE

2 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes - Direction des services du cabinet - Bureau de la communication
28, rue Saint-Arey - 05 011 GAP Cedex
04 92 40 48 10 / 48 13 - pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>



@Prefet05